CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 18 octobre 2017 à 17 h 45 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences:

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité Jérôme Landry, maire de Matane Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme André Morin, maire de Grosses-Roches Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17 h 45.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Comité d'investissement
- 4- Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 570-10-17

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et conviennent de renoncer à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des sujets à inscrire à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC et d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 571-10-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2017-016 et la présentation aux membres du comité par monsieur Martin Lefrançois de la firme Mallette et madame Karine Lévesque de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 75 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra la relève d'une entreprise existante avec une clientèle établie:

CONSIDÉRANT les conditions recommandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-016, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), conventionnel, de 30 000 \$, au taux de TP +5 % sur 5 ans.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 572-10-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – CONVERSION FLI-13-152 – CO.MODE VERTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de la Co.Mode Verte et la présentation aux membres du comité par monsieur Martin Lefrançois de la firme Mallette et madame Karine Lévesque de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier FLI-13-152, comme suit :

- D'autoriser la conversion du prêt en parts privilégiées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 573-10-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – MODIFICATION RÉSOLUTION 249-04-17 (#DLR-2017-005 – FLI-17-195)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 249-04-17 adoptée le 19 avril 2017 par le Conseil de la MRC, pour le dossier #DLR-2017-005, prévoyait un prêt FLI Conventionnel, au taux TP+4.3 %, tel que recommandé par l'analyste financière;

CONSIDÉRANT QUE dans la lettre d'offre du 24 avril 2017 et dans le contrat de prêt, préparés par l'analyste financière, le taux indiqué est TP+3.5 %;

CONSIDÉRANT QUE les documents ont été signés par les parties et le déboursé réalisé en date du 27 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier FLI-17-195, volet Conventionnel, comme suit :

- **D'**autoriser la modification du taux d'intérêt du prêt de TP+4.3 % à TP+3.5 %.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 574-10-17

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance extraordinaire. Il est 18 h 30.

ADOPTÉE

(signé)	
Le préfet André Morin	
(signé)	
La directrice générale et secrétaire-trésorière Line Ross, M.B.A.	
Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le considère avoir signé toutes les résolutions qui y	•
(signé)	
Le préfet André Morin	_